

4.12

Corridor Louis-H.-La Fontaine

Orientations générales

- Améliorer l'accessibilité routière et la desserte en transport collectif de la partie est de Montréal tout en minimisant la circulation de transit dans les milieux de vie
- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau De Montigny ainsi que les composantes du parcours riverain
- Mettre en valeur les terrains sous-utilisés



Problématique

L'accessibilité et la desserte de la partie est de Montréal devraient être améliorées par l'ajout de nouveaux liens routiers intégrant des mesures préférentielles au transport collectif. Plusieurs possibilités sont envisagées, dont le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget (voir section 4.7).

Le présent secteur concerne le corridor du boulevard Louis-H.-La Fontaine au nord du boulevard Henri-Bourassa Est. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) étudie un scénario de parachèvement de l'autoroute 25 dans l'axe de ce boulevard, incluant la possibilité de construire un pont vers Laval enjambant la rivière des Prairies et un corridor de transport collectif, dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé. La Ville de Montréal attend les conclusions des études avant de se prononcer.

Pour justifier cette intervention, les études devront démontrer l'amélioration de la desserte des secteurs d'emplois ayant un potentiel de développement, le désenclavement de l'est de l'Île et la réduction de la circulation de transit, particulièrement celle des camions, le long des boulevards Henri-Bourassa Est et Pie-IX. Le projet devra aussi intégrer des aménagements propices au transport collectif et au vélo.

D'autres options pourraient être évaluées, dont l'aménagement d'un boulevard urbain dans l'axe du corridor Louis-H.-La Fontaine, incluant la construction d'un pont à péage d'un gabarit comparable à ceux des ponts Lachapelle et Ahuntsic. Cette intervention intégrerait un corridor de transport collectif comprenant l'aménagement d'un stationnement incitatif en amont de la congestion ainsi qu'un lien cyclable.

Indépendamment du choix, le projet routier devra respecter le caractère des lieux, notamment les milieux naturels de l'écoterritoire et le parcours riverain, et assurer le développement des terrains adjacents. La mise en valeur des milieux naturels de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau De Montigny est déjà amorcée puisqu'un sentier multifonctionnel est en voie de réalisation aux abords du ruisseau. Ce sentier sera relié à la piste cyclable du boulevard Gouin Est et éventuellement à celle de l'arrondissement d'Anjou. La protection des îles Rochon, Boutin, Lapierre et Gagné demeure toutefois un enjeu important, considérant leur grande biodiversité.

Le boulevard Gouin Est est un élément du parcours riverain et le Plan prévoit la mise en valeur de ses composantes patrimoniales et paysagères : percées visuelles sur la rivière des Prairies, éléments d'intérêt patrimonial et secteurs présentant un caractère champêtre.

Le Cégep Marie-Victorin et l'Hôpital Rivière-des-Prairies pourraient disposer d'un surplus de terrains en raison d'une réaffectation partielle ou d'une réorganisation des activités sur leur site respectif. La mise en valeur de ces lieux est donc à considérer en lien avec la présence du ruisseau et du projet routier choisi. Selon le gabarit de ce dernier, des portions inutilisées de l'emprise appartenant au MTQ pourraient également s'intégrer au développement du secteur, en tenant compte de la présence de la ligne de transport d'énergie électrique.

Balises d'aménagement

- 1 Étudier une intervention potentielle sur le réseau routier afin de répondre aux besoins du transport des personnes et des marchandises dans le respect du caractère du milieu.
- 2 Mettre en place dans ce corridor des mesures préférentielles au transport collectif tout en s'assurant d'atténuer les nuisances sur les milieux de vie causées par la circulation des véhicules empruntant ce corridor.
- 3 Protéger et mettre en valeur un écosystème viable autour du ruisseau De Montigny, notamment par l'aménagement d'une zone tampon longeant le boisé et le ruisseau, par la création d'un parc linéaire et par le choix d'un tracé privilégiant la préservation des milieux naturels et des îles.
- 4 Limiter les impacts du futur lien routier sur les éléments du parcours riverain : les vues vers la rivière des Prairies, les sites d'intérêt patrimonial et les secteurs présentant un caractère champêtre.
- 5 Évaluer le potentiel de mise en valeur des sites institutionnels dans l'éventualité d'une réaffectation partielle ou d'une réorganisation des activités sur les sites en prévoyant des usages compatibles avec les fonctions institutionnelles existantes.
- 6 Prévoir une utilisation adéquate des portions inutilisées de l'emprise du MTQ.
- 7 Intégrer la présence de la ligne de transport d'énergie électrique dans l'aménagement de l'écoterritoire.